

Ville de PARENTIS-EN-BORN
Département des Landes
258 Avenue du Maréchal Foch
40160 PARENTIS-EN-BORN
Secrétariat Général

Objet : Liberté Publique et Pouvoirs de Police
6.4

ARRETE MUNICIPAL 2026 - 003 P

Portant sur l'autorisation de stationnement N° 1 - Commune de PARENTIS-EN-BORN

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2213-2 ;

Vu, le Code de la Route,

Vu, le code des Transports,

Vu la loi n° 2014 - 1104 modifiée du 1^{er} Octobre 2014 relative aux taxis et voitures de transports avec chauffeur,

Vu le décret n° 2014 – 1725 du 30 Décembre 2014 relatif au transport particulier de personnes,

Vu, la demande présentée le 21 Juillet 2020 par Monsieur Laurent GAYRAUD gérant de la SARL TAXI DE L'OYAT afin d'exploiter l'ADS n° 1 suite à son rachat auprès de Mr BERGER Denis,

Considérant le changement de véhicule affecté à son exploitation ;

Le Maire de la Ville de Parentis en Born arrête :

Article 1 : La SARL TAXI DE L'OYAT ASSISTANCE, immatriculée 80527957700011 dont le représentant légal est Monsieur GAYRAUD Laurent est autorisée à exploiter l'ADS n° 1 sur la voie publique de la commune de PARENTIS-EN-BORN (Landes). Son emplacement est situé à PARENTIS-EN-BORN.

Article 2 : Le véhicule autorisé à exploiter cette autorisation de stationnement est le véhicule immatriculé FN – 904 – TK de marque RENAULT, modèle SCENIC.

Article 3 : Toute modification intervenant dans l'exploitation de l'autorisation de stationnement devra être signalée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale,

Article 4 : La présente autorisation peut être suspendue ou retirée par l'autorité municipale lorsqu'elle n'est pas exploitée de façon effective ou continue, ou en cas de violation grave ou répétée par son titulaire du contenu de cette autorisation ou de la réglementation applicable à la profession.

Article 5 : L'arrêté municipal n° 2021 - 020 P du 11 Février 2021 portant autorisation de stationnement d'un véhicule taxi sur la commune de PARENTIS-EN-BORN (Landes) est abrogé.

Article 6 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à la Préfecture des Landes, à la Brigade de Gendarmerie territorialement compétente et sera notifié à Monsieur Laurent GAYRAUD gérant de la SARL TAXI DE L'OYAT.

Fait à Parentis en Born le 24 Mars 2026

Le Maire,

Marie-Françoise NADAU

Arrêté publié le
 Arrêté notifié le 24/03/2026
Le Maire,
Marie-Françoise NADAU

